



Communiqué de presse

Le vendredi 25 juillet 2014

GENS DU VOYAGE : LES SERVICES DE L'ÉTAT ACTIFS POUR LE RESPECT DU DROIT

Les services de l'État en Vendée restent mobilisés pour que les règles relatives au séjour des gens du voyage soient respectées dans toutes ses dimensions : accueil adapté des groupes sur les terrains prévus à cet effet, utilisation des voies de droit pour prévenir les occupations illicites en lien avec les autorités municipales.

Depuis le début du mois de juillet, la préfecture a engagé trois procédures d'évacuation forcée en lien avec les maires et en réponse à leurs signalements. Après notification des arrêtés de mise en demeure, les groupes en situation illicite ont tous quitté les terrains concernés.

Un seul recours contentieux a été déposé devant le juge des référés contre l'arrêté préfectoral de mise en demeure de quitter les lieux à la suite d'un stationnement illicite à Olonne-sur-Mer. Le juge vient de confirmer l'arrêté préfectoral.

Cette position équilibrée d'application du droit continuera d'être la règle pour les services de l'État au cours de la période estivale.

